

M. Blais: En terminant, j'aimerais dire au député d'Egmont, par votre entremise, monsieur l'Orateur, que nous sommes tous ici pour accomplir une tâche et je lui demande donc maintenant de se conformer à votre demande, c'est-à-dire de retirer sa déclaration et de s'en excuser.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je m'excuse d'avoir fait perdre du temps à la Chambre à ce sujet.

Des voix: Oh, oh!

M. MacDonald (Egmont): Je n'ai pas eu l'occasion de relire la transcription mais si, à la réflexion, j'ai d'une façon ou d'une autre laissé entendre que, selon moi, la présidence avait montré du parti pris, je m'en excuse assurément. Il nous faut parfois exprimer notre exaspération devant les difficultés qui se présentent. Comme nous n'avons pas l'occasion à l'heure actuelle de le faire dans le contexte où les questions ont été soulevées, toute la situation cet après-midi fait ressortir une difficulté qui, du moins je l'espère, sera étudiée par le comité de la procédure et de l'organisation qui devrait s'arrêter davantage à la période des questions. Je trouve comme notre leader à la Chambre et d'autres, que la période des questions, qui est tellement importante pour notre système parlementaire, doit servir à informer la population en général sur les questions d'actualité d'une importance capitale. Je n'avais pas l'impression que c'était le cas aujourd'hui et c'est pourquoi j'ai montré une vive exaspération à la suite de la période des questions.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Ce ne sont pas des excuses.

M. l'Orateur: Je vais, je pense, prendre le parti qui me semble le plus sage, c'est-à-dire permettre au député d'Egmont d'examiner le compte rendu de nos délibérations pour constater ce qu'il a dit au juste, et ensuite pour revenir sur le sujet dans 24 heures, à défaut de quoi il me faudra peut-être prendre une autre décision demain.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

M. Norman A. Cafik (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer le troisième rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

DÉPÔT DU RAPPORT PROVISOIRE SUR LA MESURE DE LA PERFORMANCE

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer copies d'un rapport provisoire sur la mesure de la performance de la Fonction publique du Canada, dans les deux langues officielles.

Performance à la Fonction publique

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

DÉPÔT DE QUESTIONS SOUMISES AU DIRECTEUR

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer, au nom du ministre des Finances, copies de six questions soumises au Directeur par la Commission de lutte contre l'inflation, dans les deux langues officielles.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

EXPOSÉ DES DONNÉES SUR LA PERFORMANCE

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je désire informer la Chambre que le gouvernement, dans le cadre de ses efforts pour limiter les dépenses fédérales et améliorer l'efficacité et l'efficacités de ses programmes en regard de leurs coûts, a décidé de relancer avec une vigueur nouvelle ses efforts pour élaborer et mettre en œuvre des systèmes de mesure de la performance dans la Fonction publique du Canada. J'ai donc demandé au secrétaire du Conseil du Trésor d'écrire à tous les sous-chefs de ministères et chefs d'organismes pour leur rappeler les responsabilités qui leur incombent, en vertu de la circulaire 1976-25: soit de mettre au point de tels systèmes de mesure, de fournir des données sur la performance de leurs administrations pour appuyer leurs présentations au Conseil du Trésor, et, plus généralement, de se conformer aussi rapidement et aussi complètement que possible aux dispositions de cette circulaire.

Je désire également annoncer que vers la mi-1976, le Secrétaire du Conseil du Trésor a commencé à évaluer, ministère par ministère, les systèmes de mesure de la performance dans la Fonction publique. Chaque évaluation fera l'objet d'un rapport au Conseil du Trésor et au ministère ou à l'organisme en cause, décrivant la mesure dans laquelle ce dernier s'est conformé à la circulaire 1976-25. Ces évaluations se répéteront de temps à autre pour s'assurer qu'on se rapproche bel et bien des objectifs suivants: que tous les ministères et organismes soient dotés de systèmes de mesure de la performance vraiment opérationnels d'ici 1980, pour toutes les fonctions gouvernementales où cela est possible; que ces systèmes servent non seulement à appuyer les requêtes au Conseil du Trésor, mais aussi à planifier, gérer et contrôler l'activité de chaque ministère et organisme; que la qualité et la fiabilité des indicateurs de performance s'améliorent continuellement.

Je viens de déposer un rapport provisoire sur la mesure de la performance dans la Fonction publique auquel sont annexés des exemples concrets des indicateurs mis au point par des ministères et organismes fédéraux au cours des six dernières années. Ce document fait suite à une demande adressée à mon prédécesseur, en mai dernier, lors d'une réunion du comité des prévisions budgétaires en général. Il démontre clairement que les préoccupations du gouvernement pour l'efficacité et l'efficacités sont bien plus qu'un simple sous-produit du programme de restrictions budgétaires. D'après les derniers chiffres disponibles, les systèmes de mesure de la performance touchent des activités gouvernementales impliquant 166,000 fonctionnaires, soit près de 39 pour cent de toutes les années-fonctionnaires autorisées pour l'année financière en cours, et environ deux-tiers de tous les employés auxquels ces systèmes pourraient s'appliquer à l'heure actuelle. De plus, 21 ministères possédaient des systèmes suffisamment développés pour présenter